

Québec, le 2 novembre 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-10-23 - Lettre réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 18 septembre dernier concernant les résultats de tests de bruits effectués au chemin Saint-Élie à Sherbrooke, le 15 septembre 2017.

Le document suivant est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- Rapport de contrôle du 15 septembre 2017, 11 pages.

Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Enrique Alvarenga, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [enrique.alvarenga@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:enrique.alvarenga@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

c. c. M<sup>me</sup> Michèle Pinard, répondante en accès à l'information,  
Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)

Région : Estrie

1 Identification

Date de l'activité : 2017-09-15	Heure de début : 18h50	Heure de fin : 22h00
Activité effectuée par : André Hamel	Accompagné de : Alexandra Cyr (CCEQ)	

1.1 Activités

N° d'activité : 3537	N° du document : 19300	N° de gestion doc. : 7610-05-01-0274200
Type d'activité : Inspection	Sous-Type d'activité : Inspection	
But :	Vérifier le bien-fondé d'une plainte relative à un bruit excessif généré par les activités de l'entreprise Complexe St-Élie Motorsports.	

1.2 Mandat(s)

N° de mandat	Nature du mandat	Programme
6157	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention

Nom du lieu : St-Élie Motorsports Complexe (X2122118)	
Nom usuel du lieu : 9202-2680 Québec inc.	
N° du lieu : X2122118	Type de lieu : 188 - commerce
Localisation du lieu :	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : -72.10304200000000,45.37077800000000	

3 Intervenant(s) du lieu

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Homans, Simon (Y2085772)	Propriétaire	1576, rue King Ouest Local 100 Sherbrooke (Québec) 43027 - Sherbrooke	Y2085772

4 Condition météo

					<input type="checkbox"/> SO
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent	Température	
pas de nuage	Aucune	Aucune	0,00 km/h	16 °C	
Description :	Humidité mesuré avec un Hygromètre plus ou moins 85%				

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
X				
X		53-54	53-54	
X				

5.1 Mode d'identification

Personne consultée :	
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification :	
But expliqué à/Identification faite auprès de :	53-54

Personne consultée :	
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Mode d'identification :	
But expliqué à/Identification faite auprès de :	53-54

Personne consultée :	
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Mode d'identification :	
But expliqué à/Identification faite auprès de :	53-54

6 Plainte

		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Plaignant contacté :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

7 Urgence

	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

8 Photo(s) numérique(s)  SO

9 Questionnaire(s) annexé(s)  SO

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport  SO

11 Équipement(s) utilisé(s)  SO

Type d'équipement	Modèle	Numéro de série	Commentaire
Équipement de mesure	Sonomètre Brüel & Kjer Type 2250	3001195	

12 Échantillon(s)  SO

Duplicata des échantillons remis :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
Demandes d'analyses jointes au rapport :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non

13 Mise en contexte  SO

Le site d'accélération St-Élie-Motosports (9202-2680 Québec inc.) a obtenu un certificat d'autorisation le 26 mai 2016. Une des conditions à respecter dans ce certificat d'autorisation est d'installer des moyens de mitigation au 31 mai 2017. Les limites de bruit au point sensible situé au 53-54 à Sherbrooke sont de 50 dBa Laeq 1 h entre 16 h et 22 h, et ce pour chaque heure et de 45 dBa Laeq 1 h entre 22 h et 23 h. Le MDDELCC a reçu une plainte le 28 août 2017 au sujet du bruit généré par les activités de St-Élie-Motosports (9202-2680 Québec inc.).

14 Description de l'activité de contrôle

À la suite d'une plainte de bruit en provenance des activités de motocross chez 9202-2680 Québec inc. [Complexe St-Élie Motosports] à Sherbrooke, le MDDELCC a procédé à deux mesures de bruit.

Une chez un des plaignants situés au 53-54 à Saint-Denis-de-Brompton afin de vérifier l'émission d'un contaminant à l'environnement provenant des activités de St-Élie-Motosport [9202-2680 Québec inc.].

Une autre au point sensible identifier au certificat d'autorisation afin de vérifier les critères que St-Élie-Motosport [9202-2680 Québec inc.] s'est engagé à respecter après l'installation des moyens de mitigation au 31 mai 2017.

La compagnie possède un certificat d'autorisation depuis le 26 mai 2016 pour ces activités de drag et de motocross. Pour les activités de drag, les exigences du certificat d'autorisation sont les suivantes :

Des courses d'accélération, le vendredi de 18 h 30 à 22 h;

Deux activités spéciales du week-end, une en juillet et une en août;

Les activités de courses d'accélération sont sujettes aux limites de bruit suivantes perçues au point sensible situé au 9310, chemin Saint-Élie, ville de Sherbrooke :

Période	Bruit résiduel [Laeq, 1 h – dB]
16 h à 17 h	50
17 h à 18 h	50
18 h à 19 h	50
19 h à 20 h	50
20 h à 21 h	50
21 h à 22 h	50
22 h à 23 h	45

Les mesures de mitigation de réduction du bruit à la source de la piste d'accélération devront être mises en place et efficaces avant le 31 mai 2017.

Le vendredi 15 septembre 2017, je me présente chez un des plaignants 53-54 accompagné de Mme Alexandra Cyr, inspectrice au CCEQ, bureau de Sherbrooke. Nous sommes à cette adresse afin de procéder à des mesures de bruit pour vérifier l'émission de contaminant [bruit] provenant des activités de St-Élie-Motosport [9202-2680 Québec inc.].

Nous installons le sonomètre sur le balcon de la résidence. Le sonomètre est placé à l'extérieur, à plus de 3 mètres de la résidence, à une hauteur d'environ 1,25 mètre et à plus de 3 mètres d'une voie de circulation. La boule anti-vent est installée. Lors des mesures, il n'y a pas de précipitation (À noter que l'évaluation des conditions météo a été faite lors des mesures de bruit effectuées au 53-54 Mme Alexandra Cyr procède aux mesures de bruit à cet endroit jusqu'à 22 h.

Par la suite, je me dirige vers le point sensible 53-54 avec un autre sonomètre, et ce afin de prendre des lectures de bruit pour vérifier la conformité au certificat d'autorisation du 26 mai 2016.

À cet endroit 53-54 j'installe le sonomètre sur le terrain en avant de la résidence. Le sonomètre est placé à l'extérieur, à plus de 3 mètres de la résidence, à une hauteur d'environ 1,25 mètre et à plus de 3 mètres d'une voie de circulation. La boule anti-vent est installée. Lors des mesures, il n'y a pas de précipitation. Les mesures de bruit sont effectuées de 19 h à 22 h.

Les conditions météo lors de la prise des mesures respectent les conditions établies dans la note d'instruction 98-01.

Les informations reliées aux mesures et à la météo sont inscrites dans la grille d'inspection relative aux émissions de bruit et sur les feuilles terrain en annexe.

Les résultats des mesures de bruit sont les suivants :

Période	Engagement certifié d'autorisation		Mesure [ambiant] 1070 Mont Girard Saint-Denis de Brompton (Laeq, 1h – dB)
	Bruit résiduel [Laeq, 1 h – dB]	Mesure [ambiant] 9310 chemin St Élie [Laeq, 1 h – dB]	
19 h à 20 h	50	52.6	33.5
20 h à 21 h	50	51.9	33.2
21 h à 22 h	50	54.7	34.3

Les mesures prises sur le terrain situé au 53-54 sont comparées aux critères de la note d'instruction 98-01 afin de déterminer s'il peut y avoir manquement à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les critères de la note d'instruction 98-01 pour un zonage résidentiel est de 45 dBA le jour et 40 dBA la nuit. Les mesures sont prises en période de nuit [19 h à 7 h]. Les trois [3] mesures prises au 53-54 sont inférieures aux critères de la note d'instruction 98-01 pour un zonage résidentiel. De plus, pour l'ensemble des mesures, Mme Alexandra Cyr, CCEQ Estrie, n'a pas perçu de bruit provenant de l'activité des Drags [voir fiche terrain].

Pour les mesures faites au 53-54, elles sont comparées aux critères inscrits au certificat d'autorisation délivré le 26 mai 2016. Ces critères sont inscrits dans le tableau ci-haut. Je constate que les mesures prises le 15 septembre 2017 entre 19 h et 20 h, entre 20 h et 21 h et entre 21 h et 22 h, ne respectent pas les exigences du certificat d'autorisation du 26 mai 2016. Pour la mesure prise entre 21 h et 22 h, les courses d'accélération se sont terminées à 21 h 20 et le bruit mesuré entre 21 h 20 et 22 h représente les gens quittant le site.

**15 Informations à l'intervenant**  SO

**16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle**  SO

Une vérification effectuée en date du 2017-09-18 auprès de l'analyste au dossier de la DRAE confirme que le bruit particulier [bruit ambiant moins bruit résiduel] devra aussi être mesuré pour statuer sur le respect ou non des exigences fixées au c.a.

**17 Conclusion**

53-54

J'ai constaté en vérifiant les données du sonomètre du 15 septembre 2017 [entre 18 h 30 et 22 h] que les résultats sont en deçà du critère de la note d'instruction 98-01 pour un zonage résidentiel. De plus, l'inspectrice sur le terrain confirme qu'elle n'a pas entendu de bruit provenant des courses d'accélération.


53-54

J'ai constaté en vérifiant les données du sonomètre du 15 septembre 2017 [entre 19 h et 22 h], que les résultats dépassent les exigences du certificat d'autorisation délivré le 26 mai 2017. De plus, lors des mesures, le bruit des courses d'accélération est perceptible du point d'évaluation. Pour la dernière heure [21 h à 22 h], les bruits sont attribués au départ des gens du site [bruit d'accélération des automobiles sortant du site]. Toutefois, ces mesures ont été faites sans la mesure du bruit particulier.

**18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**19 Recommandations**

À la suite des mesures et des discussions avec l'analyste au dossier, je recommande de procéder à d'autres mesures de bruit en tenant compte du bruit résiduel et de déterminer le bruit particulier. Ces résultats devront être comparés aux exigences du certificat d'autorisation.

Rédigé par : André Hamel	Fonction : Inspecteur
Signature : 	Date de signature : 2017-09-29

Nom de l'entreprise Alexandra Cyr Photo prise 20170915_191047.jpg Date 2017-09-15 Description du climat sonore Maison au bord d'un lac écologique, moteur des bateau électrique. Près du Parc National du Mont-Orford, Chemin de ravier peu passant		53-54	
No de lecture 102 Heure de début 19:00 Heure de fin 20:00	Départ Sonomètre + Geai bleu geai Bleu = JB Accélération voiture Route 249 quatre roues Voisin de droite Voisin de droite + accélération voiture route 249 Plaigante parle Plaignant marche Sifflement + plaignant parle Voiture sur le chemin + bruit fond trafic route 249 Chant oiseaux Voiture chemin Avion Plaignant me parle Avion Berrache sur le lac Aboiement Avion Porte maison plaignant Porte maison plaignant Voiture démarre et passe dans rue Aboiement Porte maison voisin Accélération voiture Route 249 Accélération voiture Route 249	No de lecture 103 Heure de début 20:00 Heure de fin 21:01	Départ #2 Sonomètre Huard à répétition Huard + accélération voiture route 249 Klaxon Aboiement Cri Goéland Huard Avion Voiture dans rue Avion Voiture voisin gauche Porte auto voisin gauche 3x + parler Porte auto voisin gauche Bruit clé + marcher dans escalier + porte maison voisin gauche Porte auto voisin gauche Huard Voisin droite parle + huard + aboiement
No de lecture 104 Heure de début 21:01 Heure de fin 22:02	Pause + Porte Huard Huard Moteur accélération Porte maison Humidité élevée selon Accuweather (9) Bruit accélération moteur Huard Avion Oiseau nocturne Huard + Avion Bruit insecte strident Voiture voisin + porte auto Aboiement petit chien Accélération voiture Route 249		

**Formulaire « terrain » de mesure sonore**

Lieu	
Nom de l'entreprise	Complexe St-Élie Motosports
Numéro de dossier	7610-05-01-0274200
Nom de l'inspecteur	André Hamel
Adresse du plaignant ou lieu de mesure	53-54
Photos prises <input type="checkbox"/>	
Zonage du lieu de mesure de bruit	
Usage réel du terrain	
Coordonnées géographiques du lieu	

Quand	
Date	2017-09-15
Heure arrivée à l'emplacement	6h50

Mesure	
Mesure de bruit ambiant <input checked="" type="checkbox"/>	Mesure bruit résiduel <input type="checkbox"/>
No lecture : 16021	

Installation du sonomètre	
Micro entre 1,2 et 1,5 m du sol <input checked="" type="checkbox"/> 1.25 m	Micro installé à l'extérieur <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'un immeuble <input checked="" type="checkbox"/>	Micro avec boule anti-vent <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'une voie de circulation <input checked="" type="checkbox"/>	Abri anti-intempérie utilisé <input type="checkbox"/>
Mesure en période de sommeil : de 3m à 6m d'une chambre à coucher Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Enregistrement audio activé <input type="checkbox"/>
Étalonnage avant la mesure de bruit <input checked="" type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input checked="" type="checkbox"/>
Étalonnage après la mesure de bruit <input type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input type="checkbox"/>

**Remarque(s)**

Météo	
Vent ≤20 km/h <input checked="" type="checkbox"/>	Chaussée à proximité sèche Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Humidité ≤90% <input type="checkbox"/>	Température à l'intérieur des spécificités du fabricant <input checked="" type="checkbox"/>
Absence de précipitation <input checked="" type="checkbox"/>	

**Remarque(s) :**  
L'humidité a été mesuré par un hygromètre sur le terrain.

Description du climat sonore (activités dans le secteur, à l'entreprise, type d'environnement, observations de l'inspecteur)
Circulation automobile sur la route 220 (chemin St-Élie)



**Formulaire « terrain » de mesure sonore**

<b>Lieu</b>	
Nom de l'entreprise	Complexe St-Élie Motosports
Numéro de dossier	7610-05-01-0274200
Nom de l'inspecteur	André Hamel
Adresse du plaignant ou lieu de mesure	53-54
Photos prises <input type="checkbox"/>	
Zonage du lieu de mesure de bruit	
Usage réel du terrain	
Coordonnées géographiques du lieu	

<b>Quand</b>	
Date	2017-09-15
Heure arrivée à l'emplacement	16h50

<b>Mesure</b>	
Mesure de bruit ambiant <input checked="" type="checkbox"/>	Mesure bruit résiduel <input type="checkbox"/>
No lecture : 16021	

<b>Installation du sonomètre</b>	
Micro entre 1,2 et 1,5 m du sol <input checked="" type="checkbox"/> 1.25 m	Micro installé à l'extérieur <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'un immeuble <input checked="" type="checkbox"/>	Micro avec boule anti-vent <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'une voie de circulation <input checked="" type="checkbox"/>	Abri anti-intempérie utilisé <input type="checkbox"/>
Mesure en période de sommeil : de 3m à 6m d'une chambre à coucher Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Enregistrement audio activé <input type="checkbox"/>
Étalonnage avant la mesure de bruit <input checked="" type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input checked="" type="checkbox"/>
Étalonnage après la mesure de bruit <input type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input type="checkbox"/>

**Remarque(s)**

<b>Météo</b>	
Vent ≤20 km/h <input checked="" type="checkbox"/>	Chaussée à proximité sèche Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Humidité ≤90% <input type="checkbox"/>	Température à l'intérieur des spécificités du fabricant <input checked="" type="checkbox"/>
Absence de précipitation <input checked="" type="checkbox"/>	

**Remarque(s) :**  
L'humidité a été mesurée par un hygromètre sur le terrain.

<b>Description du climat sonore (activités dans le secteur, à l'entreprise, type d'environnement, observations de l'inspecteur)</b>
Circulation automobile sur la route 220 (chemin St-Élie)





**Formulaire « terrain » de mesure sonore**

<b>Lieu</b>	
Nom de l'entreprise	<b>Complexe St-Élie Motosports</b>
Numéro de dossier	<b>7610-05-01-0274200</b>
Nom de l'inspecteur	<b>André Hamel</b>
Adresse du plaignant ou lieu de mesure	53-54
Photos prises <input type="checkbox"/>	
Zonage du lieu de mesure de bruit	
Usage réel du terrain	
Coordonnées géographiques du lieu	

<b>Quand</b>	
Date	<b>2017-09-15</b>
Heure arrivée à l'emplacement	<b>16h50</b>

<b>Mesure</b>	
Mesure de bruit ambiant <input checked="" type="checkbox"/>	Mesure bruit résiduel <input type="checkbox"/>
No lecture : <b>16021</b>	

<b>Installation du sonomètre</b>	
Micro entre 1,2 et 1,5 m du sol <input checked="" type="checkbox"/> <b>1.25 m</b>	Micro installé à l'extérieur <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'un immeuble <input checked="" type="checkbox"/>	Micro avec boule anti-vent <input checked="" type="checkbox"/>
Micro >3m d'une voie de circulation <input checked="" type="checkbox"/>	Abri anti-intempérie utilisé <input type="checkbox"/>
Mesure en période de sommeil : de 3m à 6m d'une chambre à coucher Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Enregistrement audio activé <input type="checkbox"/>
Étalonnage avant la mesure de bruit <input checked="" type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input checked="" type="checkbox"/>
Étalonnage après la mesure de bruit <input type="checkbox"/>	Correction <0,5 dB <input type="checkbox"/>

**Remarque(s)**

<b>Météo</b>	
Vent ≤20 km/h <input checked="" type="checkbox"/>	Chaussée à proximité sèche Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Humidité ≤90% <input type="checkbox"/>	Température à l'intérieur des spécificités du fabricant <input checked="" type="checkbox"/>
Absence de précipitation <input checked="" type="checkbox"/>	

**Remarque(s) :**  
L'humidité a été mesurée par un hygromètre sur le terrain.

<b>Description du climat sonore (activités dans le secteur, à l'entreprise, type d'environnement, observations de l'inspecteur)</b>
Circulation automobile sur la route 220 (chemin St-Élie)



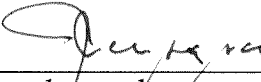
## RAPPORT D'APPROBATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Estrie et Montérégie (C)  
Région : Estrie

N/Réf : 7610-05-01-0274200  
19445

Date d'approbation : 2017-09-25

<b>Approuvé par :</b> Jean Campagna	<b>Fonction :</b> Chef d'équipe
<b>Signature :</b> 	
Je suis en accord avec les recommandations formulées par l'inspecteur au rapport de contrôle N°19300 sur l'activité de contrôle N°3537	
Commentaires : Planifier une autre intervention afin d'effectuer une série de mesures tenant compte des commentaires de l'analyste au dossier. Informer les autorités de la direction régionale des conclusions de cette intervention.	